

DCM_2025_04_20

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 27 SEPTEMBRE
2025**

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER,
Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL,
M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI
ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD,
M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS,
Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI,
M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI,
Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER,
Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT,
M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES,
M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
M. Fabrice TOCABENS par Mme Martine CLAVEL
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Joël PEYRE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2025

20

TOURISME : Nouvel itinéraire pédestre de type GR (Grande Randonnée) - Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

M. SIMELIERE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa stratégie de transition touristique, l'Office de Tourisme du Grand Avignon a initié une étude de faisabilité pour la création d'un itinéraire pédestre itinérant, afin de répondre à l'absence d'offre identifiée dans la plaine rhodanienne par le Département du Vaucluse.

Ce projet, entièrement développé sur le domaine public (aucun conventionnement requis), s'inscrit pleinement dans une démarche de mobilité douce, de tourisme durable, de meilleure répartition des flux touristiques à l'échelle du territoire et de collaboration avec les territoires voisins.

Le futur sentier vise à :

- Relier les sentiers de Grande Randonnée du Gard aux sentiers de Petite et Grande Randonnée du Vaucluse, assurant une continuité pédestre entre milieux urbains et ruraux (renforcement du lien ville-campagne),
- Se connecter aux transports en commun, notamment les gares d'Avignon, Morières-lès-Avignon, Saint-Saturnin-lès-Avignon, ainsi qu'au réseau de bus ORIZO,
- Valoriser l'économie locale (hébergements, restauration, producteurs, commerçants, artisans...),
- Favoriser une découverte immersive du territoire, en permettant aux randonneurs de rejoindre à pied les massifs environnants avec pour fil conducteur la thématique de l'eau.

Dans un second temps, l'étude prévoit une valorisation écologique de certains tronçons ainsi que l'aménagement d'aires de repos : points d'eau, bancs, tables de pique-nique, zones d'ombrage, sanitaires, signalétique touristique...

Cette étude bénéficie d'un financement à hauteur de 80% par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) dans le cadre de l'appel à projets « Sentier de Nature ».

Vers une homologation au réseau GR®

Ce sentier a été élaboré en collaboration étroite avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Vaucluse, dans l'objectif de créer un GR® fédéral structurant sur l'axe Ouest-Est.

Présenté au Groupe Homologation et Labellisation (GHL) de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRandonnée), le projet a reçu un avis favorable pour devenir une extension Est du GR® 63, depuis Avignon jusqu'au GR® 6 (secteur du Mur de la Peste).

Dans le cadre de l'homologation de l'itinéraire en tant que sentier de Grande Randonnée, les rôles des différents partenaires sont répartis comme suit :

- L'Office de Tourisme du Grand Avignon prend en charge les frais liés à l'élaboration du plan de jalonnement,
- La Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) assure le premier balisage peinture, le suivi de l'itinéraire (travail de veille) ainsi que l'intégration du tracé sur l'application "MaRando",
- Les communes concernées s'engagent à installer les supports nécessaires au balisage en cas d'absence de support adapté (pose de poteaux fournis par l'Office de Tourisme du Grand Avignon ou utilisation de bloc de pierre) et à assurer l'entretien courant relevant de la voirie.

Vers une inscription des sentiers au PDIPR®

Parallèlement, il convient de prendre les dispositions nécessaires pour l'inscription des itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR®) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des chemins ruraux inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Il vous appartient d'approuver le tracé de cet itinéraire de type GR® (Grande Randonnée) sur la commune d'Avignon ainsi que son inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR®).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Commission Ville attractive et dynamique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tracé de l'itinéraire sur la commune d'Avignon et l'inscription de ce nouvel itinéraire de type GR® (Grande Randonnée) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR®) ;
- **AUTORISE** la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRandonnée) à procéder au balisage du sentier ;
- **S'ENGAGE** à maintenir l'accès public pour la pratique de la randonnée pédestre sur cet itinéraire et à ne pas aliéner ce sentier inscrit au PDIPR® et, en cas de modification, de garantir son maintien ou substitution dans des conditions équivalentes en qualité et en usage ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOpte

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Frédérique CORCORAL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/09/2025
ACTE PUBLIE LE 30/09/2025